****

**Université Abderahmane Mira- Béjaia**

**L’enseignant : CHAABNA Salah- Cours N° 03**

**Master 2 – SL - Didactique du FLE**

**2. Les concepts fondamentaux de la didactique**

**2.1. La transposition didactique**

Cette notion a été proposée par Michel Verret (1975) dans le domaine de la sociologie, puis reprise par plusieurs auteurs dont Yves Chevallard (1985) dans le champ de la didactique des mathématiques, qui dit que « *tout projet social d’enseignement et d’apprentissage se constitue dialectiquement avec l’identification et la désignation de contenus de savoirs comme contenus à enseigner* » [1991 : 38].

Cette notion permet de rendre compte « *du*  *passage d’un contenu de savoir précis à une version didactique de cet objet de savoir ».* L’auteur distingue deux temps, une première phase transpose le « savoir savant » en « savoir à enseigner » à travers les Instructions Officielles et les programmes mis en texte dans les manuels et/ou dans les programmes ; une seconde phase transpose l’objet à enseigner en objet d’enseignement dans le contexte de la classe. C'est-à-dire *le savoir savant*, lorsqu’il est transposé en *savoir à enseigner*, subit des transformations adaptatives qui vont le rendre apte à prendre place parmi les  objets d’enseignement, ce travail est appelé « transposition didactique ».

**De façon schématique**

-a- La détermination d’une politique éducative décide des finalités et des objectifs généraux d’un système éducatif. La réalisation de ces objectifs généraux passe par la

sélection de domaines et des disciplines de référence susceptibles de fournir des éléments de savoirs qu’il convient d’aménager. Le processus de transposition les transforme en objets d’enseignement.

-b- Des programmes les ordonnent en fonction des niveaux scolaires.

-c- L’enseignant passe des objets d’enseignement aux objets effectivement enseignés apportant de multiples transformations.

Le concept de *transposition didactique* est important pour la didactique des langues dans la mesure où la linguistique et la littérature, les deux disciplines-mères de la didactique des langues, ont été les deux disciplines dans lesquelles sont puisés les savoirs savants, savoirs à transposer, à transmettre, à expliquer aux apprenants. Aujourd’hui, les savoirs à transposer sont également puisés dans les autres disciplines (sociolinguistique, psycholinguistique, …)

Ces savoirs ont fourni la base de l’enseignement des langues en général, en référence à l’étude de la langue (la linguistique) et l’étude du texte littéraire ( la littérature), et plus précisément l’écriture : la production écrite est pensée comme le lieu où l’apprenant va faire la synthèse de ses apprentissages issus des deux disciplines-mères. En d’autres termes, la production écrite permet à l’enseignant de vérifier le processus de transposition didactique.

Exemple concret de transposition didactique : *Le schéma de communication* deRoman Jakobson**,** transposé de la linguistique à l’enseignement des langues.

La linguistique et la littérature ont longtemps constitué les noyaux durs de la didactique, ce sont les domaines privilégiés de la transposition didactique en matière d’enseignement des langues

Aujourd’hui, le domaine s’élargit à d’autres champs : la didactique mobilise les contenus de la sociologie, la psychologie, l’anthropologie, la communication, l’ethnographie de la communication, les sciences cognitives ; disciplines appelées disciplines contributives.

Cependant, il faut souligner que la didactique ne se définit pas par l’application directe des données des autres sciences ou disciplines, mais par l’usage qu’elle en fait pour son propre compte, comme le souligne Christine Barré de Miniac : « *Cela n’est possible que si elle est conçue comme une dynamique interactive entre travail sur le terrain et* *recherche*. » [1996 : 102].

**2.2. Le triangle didactique**

La didactique est une discipline qui articule trois pôles :

- le pôle « savoirs ».

- le pôle « élèves ».

- le pôle « enseignants ».

Chaque pôle représente une problématique qui doit être travaillée de façon autonome :

- Le pôle « savoirs » représente *l’élaboration didactique* qui consiste à recueillir et à sélectionner les savoirs savants susceptibles de conduire aux buts et aux finalités du système éducatif. Ces savoirs seront transformés/construits en objets d’enseignement établis dans un programme.

- Le pôle « élèves » constitue tout ce qui est relatif à *l’appropriation des* *savoirs*, ce sont alors les théories de l’apprentissage qui sont mises en jeu.

- Le pôle « enseignants » représente tout ce qui est relatif à *l’intervention didactique*  qui consiste en l’explicitation des objectifs, c’est *le contrat**didactique***,** la mise en place des stratégies d’enseignement : adaptation du programme à la classe, organisation du travail en projets ou autres, la progression selon les classes et les niveaux.

Le schéma récapitulatif peut être représenté de la manière suivante, selon Jean-Maurice Rosier [2002 : 108]

 SAVOIRS

 (Transposition)

 ENSEIGNANT APPRENANT

 (Formation) (Contrat)

Ce schéma montre la centration sur les contenus (relation entre « savoirs » et « enseignant »), la centration sur l’apprentissage (relation entre « savoirs » et « apprenant ») et la centration sur les relations (relation entre « enseignant » et « apprenant »). Ces trois éléments jouent un rôle important dans les choix pédagogiques :

- « Enseignant » : âge ? Formation ? Expérience ? Natif ? Non natif ? Connaissance de la langue (ou de l’objet) à enseigner ?

- « Apprenant » : âge ? Classe mixte (ou non) ? Nombre ? Niveau homogène/hétérogène ?

- « Savoirs » : langue proche/éloignée des apprenants ? Degré de connaissances théoriques linguistiques ?

Cependant, il faut noter que ce schéma est à insérer dans une situation d’enseignement précise : temps, lieu, durée, rythme, programmes, … qui jouent un rôle dans la réussite de l’apprentissage.

**2.3. Le contrat didactique**

L’enseignant et les apprenants sont liés par un contrat implicite ( ou explicite) d’enseignement/apprentissage. C’est un contrat passé entre l’enseignant et les apprenants, qui garantit, si les clauses du contrat sont respectées par chacun, que les échanges dans la classe se passeront sans difficulté majeure. Il s’agit donc de l’espace des interactions entre les différents acteurs d’une situation de classe : quelles régulations ? Quelles contraintes ? Quelles déterminations ?

Y. Reuter définit la notion de *contrat didactique* comme « (…) *l’ensemble des régulations et de leurs effets, reconstruits à partir des interactions entre enseignants et élèves, issus de la situation et liés aux objets de savoirs disciplinaires mis en jeu dans cette situation.* » [Y. Reuter, 2007 : 59].

Ce contrat légitime les statuts, les rôles, les attentes de chacun. C’est une négociation dont le but est de procéder à des ajustements qui constitueront une base à l’évaluation finale.

**Activité de réflexion**

Comment se manifeste sur le terrain le concept de « contrat didactique », donnez des exemples concrets issus de votre expérience personnelle.